



Extrait du Procès-Verbal des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille seize et le jeudi 3 novembre, à dix-huit heures cinquante deux,
Les membres du conseil municipal de Morne-À-L'eau, convoqués le 24 octobre 2016, se sont réunis en la maison commune et sous la présidence de Monsieur Philipson FRANCFORT, Maire de la Commune de Morne-À-L'eau.

Etaient présents (24): Monsieur Philipson FRANCFORT, Madame Victoire JASMIN, , Monsieur Edouard FRANCIETTA, Madame Nita FOUCAN, Monsieur Edmond MARCEL, Monsieur Patrice RESEDEDANT, Madame Michelle MAKAI-A-ZENON, Monsieur Judex LACLOSSE, Madame Annette PRESSE, Madame Florise CANVOT-VINCENT, Madame Dolorès BELAIR, Madame Laure PHAETON, Madame Marie-Chantale SAINT-SAUVEUR, Monsieur Patrick CORNELIE, Monsieur Aurel MIRRE, Monsieur José ADELAÏDE, Monsieur Saint-Hilaire DELOUMEAUX, Monsieur Klébert BLANCHE-MARIE, Madame Sabrina GARES, Monsieur Léonard JERUL, Monsieur Joubert LUCE, Monsieur Jean DARTRON, Madame Annick VANONY, Madame Roselyne CARDOVILLE.

Etaient Excusés (02): Monsieur Ketty LABUTHIE, Madame Marcienne LORMEL-ARPEHAD.

Etaient représentés (04): Monsieur Favrot DAVRAIN, Monsieur Jean BARDAIL, Madame Nadia NEGRIT, Madame Monique DELMESTRE.

Etaient absents (03): Madame Sandra MANETTE, Madame Marie-Christine NANNETTE, Monsieur Georges HERMIN.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Patrice RESEDEDANT a été désigné pour assurer le secrétariat.

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 33

Monsieur le Maire, ayant constaté la régularité de la procédure, est passé à l'examen de l'ordre du jour qui appelait notamment :



Délibération n°10-17-2016

Approbation du projet de programmation et du projet de plan de financement des actions d'animations proposées dans le domaine de l'éducation, de la jeunesse, de la culture et du sport pour l'année 2017.

Afin de redynamiser la vie culturelle et sportive sur le territoire, ce, au service des jeunes et plus largement du « Mieux vivre ensemble », les services de la Direction de l'Education de la Jeunesse et de l'Animation ont élaboré un projet de programmation pour l'année 2017. L'ensemble de ces projets représente un coût global prévisionnel de 466 180,00€, dont une part communale de 140 398,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Où l'exposé du Maire,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1^{er} : d'approuver la programmation des actions ci-dessous :

- **Développement local : animation du marché aux vivres**
 - Grand marché de la plaine de GRIPPON
 - Marché aux puces
- **Culture :**
 - Atelier session : *Théâtre*
 - Atelier session : *Technique vocale*
 - Un Mois un Artiste
 - Carnaval des enfants
 - Les Mardis Littéraires « Bik a Leki »
 - Projections de documentaires ou de courts métrages « ciné club »
 - A Fleurs de Bois
 - La place aux Livres
 - Balan pou Fouyapen
 - Le Saxo en folie (à finaliser)
 - L'Election de Miss MONALO
- **Education et temps libre :**
 - Fête des Nouvelles Activités Périscolaires,
 - Festival enfance à Paris,
 - Voyage linguistique à la DOMINIQUE,
 - Opéra GRIPPON
- **Insertion de la jeunesse : « ETRE ET RESTER NOUS MÊMES »**
 - RENOV' ACTION
 - Quartiers d'avenir : "we have a dream"
 - Les Ateliers Créatifs
 - "PARS...COURS DE JEUNES »
 - Bien bouger, bien manger à COCOYER



- Le trophée du jeune Mornalien
- Les ateliers de proximité
- Les Mini forums des métiers
- Les nouveaux ateliers du BIJ
- Projet DOUVAN
- Participation à un chantier d'insertion « *DE LA GRAINE A L'ASSIETTE* »
- **Sport :**
 - KAY KA FET AN SITE LA « 8^{ème} édition »
 - Mois du Nautisme et du Développement Durable (MN2D) « 5^{ème} édition »
 - Carte PASS SPORT et PASS AN NOU SWE
 - Stages sportifs petites vacances
 - Accueil loisirs Tickets sports
 - Animation Base Nautique
 - Le TROPHEE de l'AMITIE « 9^{ème} édition »

Article 2 : d'approuver le projet de plan de financement suivant :

INSTITUTION	FINANCEMENT
Commune	140 398,00€
Conseil régional	70 524,00€
Conseil départemental	59 324,00€
DRJSCS	24 929,00€
DRAC	26 705,00€
CANGT	20 500,00€
DAAF	1 000,00€
CGSS	3 000,00€
CAF	6 500,00€
Autres partenaires	8 000,00€
Recettes diverses	105 300,00€
TOTAL	466 180,00€

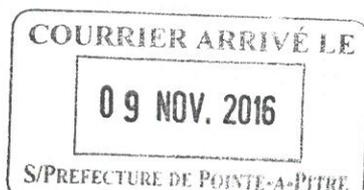
Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à ce plan de financement ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Maire à entamer les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à l'application de la présente décision ;

Article 5 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services sont chacun chargés, en ce qui le concerne, de l'application de la présente décision.

Ainsi délibéré et adopté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal

Pour expédition certifié conforme
Fait à Morne-À-L'eau, le 7 novembre 2016,



Le Maire,

Philipson FRANCFORT

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de légalité

Le... 09/07/2016

Formalités de publicité

Effectuées le... 10/07/2016

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le délai de deux mois à compter de sa publication, devant le tribunal administratif de Basse-Terre.